

2020/12/07

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 décembre 2020 - Délibération n° 2020/12/07

**Objet : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT SUR DES PROJETS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL, DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (COTEAC).**

L'an deux mille vingt, le 08 décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 01 décembre 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :** COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine - CLOCHON Bruno – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – VELLARD Jean-Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – POITOU-LE BIHAN Delphine – LAINE Joël – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – CANFORA Carmine – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – TRUFFINET Jean-Claude – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

**Étaient excusés :** VELLEINE-DEMAY Corinne – DUBOUIS Sandrine – FINI Alain – LAGRAVE Annick – RABETEAU Raymond – BOURDEIX Dominique – GRENOUILLET Jean-Yves – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick.

**Pouvoirs :**

1. Mme VELLEINE-DEMAY Corinne donne pouvoir à M. COTICHE Thierry.
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. RIGAUD Régis.
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
5. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à M. BORD Jean-Jacques.
6. M. BOURDEIX Dominique donne pouvoir à M. ROYERE Joël.
7. M. GRENOUILLET Jean-Yves donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine.
8. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.
9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

**Suppléances :** M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

**Secrétaire de séance :** M. BUSSIERE Jean-Claude.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	48	57			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
57	-	-	-	-	-

La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, le ministère de la culture, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse ont signé en décembre 2019 une Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CoTEAC), visant à favoriser un large accès aux arts et à la culture des jeunes, et au-delà, de tous les habitants.

Suite à l'appel à candidature auprès des associations artistiques et culturelles du territoire, et ensuite du dépôt des projets d'Éducatons Artistiques et Culturelles (EAC) sur la plateforme Adage (outil mis en place par l'Éducation Nationale), une commission partenariale avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine et l'Éducation nationale s'est tenue le 12 novembre dernier pour étudier chaque candidature.

La Communauté de communes est chargée de déterminer le montant de la subvention à allouer pour chaque dossier sélectionné dans la limite des montants inscrits au budget.

Au vu du contexte sanitaire actuel, et l'impossibilité de réunir la commission « culture et vie associative », la mise en œuvre d'un règlement spécifique pour l'attribution des subventions « Éducation Artistique et Culturelle » n'a pas pu être réalisé.

Un document « avant-projet » du règlement basé sur le cadre du CoTEAC, sur les critères de recevabilités de l'appel à candidature, et enfin sur le règlement existant d'attribution de subvention aux associations de la Communauté de communes, a servi de document de travail.

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer les subventions suivantes :

Artistes / associations porteuses	Établissements scolaires concernés	Projet	Disciplines	Montants
Fredéric Hocke et Marion Poussier /La Métive	CLG Claude Chabrol - AHUN	"Correspondance amoureuse entre une classe de 5ème et des résidents d'EHPAD"	Cinéma, audiovisuel / univers du livre et de l'écriture	2 620,00 €
Des Racines et du cirque	CLG Claude Chabrol - AHUN	"Théâtre et cirque dans la liaison école-collège"	Arts du cirque / théâtre	4 890,00 €
	E.P ARS			
	E.P SOUS-PARSAT			
Christian Gauche - Sabine Archas / Assoc. des Arts Croisés en Marche	E.P ST MARTIN STE CATHERINE	"De la poterie à la musique : bienvenue au pays des "argilophones" !	Arts plastiques et musique	1 625,00 €
	E.P ST GEORGES LA POUGE			
Cie Toumback / AGORA	E.M Camille Riffaterre - BOURGANEUF	"3, 4, Musique"	Musique et danse	2 370,00 €
Claire Tingaud / Association Chœur de chauffe	E.P SOUS-PARSAT	"eau"	Art visuel / développement durable	3 680,00 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

**SLOW**

N° ID : 023-200067189-20201208-20201207-DE

Association La bûche à bouche	E.P LE MONTEIL AU VICOMTE	"créons nos instruments"	appliqués	
Lavaud Soubranne	Lycée D. Gay - BOURGANEUF	<b>Chef d'œuvre autour du maquillage pour le cinéma</b>	Art visuel / cinéma	3 600,00 €
Association P'Art Si P'Art là	Lycée D. Gay - BOURGANEUF	<b>Projet musique pour le chef d'œuvre des élèves de CAP AEPE"</b>	Musique	910,00 €
En avant marche	Lycée D. Gay - BOURGANEUF	<b>Projet théâtre pour le chef d'œuvre des élèves de CAP AEPE</b>	Théâtre	1 430,00 €
				<b>23 825,00 €</b>

**L'enveloppe budgétaire prévue pour l'année 2020 est de 25 000€.**

Toutes les associations du territoire et hors territoire ayant candidatées bénéficieraient d'une subvention de la Communauté de communes pour mener à bien ces projets artistiques en lien avec les établissements scolaires de la collectivité. Des projets de qualités allant de la maternelle au lycée.

Dans le cadre du CoTEAC et de l'avenant pour l'année scolaire 2020-2021 (ci-dessus), une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine d'un montant prévisionnel de 13 219.20€ sera demandé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, soit environ 55% des attributions de subventions pour l'année scolaire 2020-2021.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire décide :

- d'attribuer les aides aux projets d'éducatifs artistiques et culturelles organisés sur le territoire intercommunal dans la limite de l'enveloppe inscrite au budget, conformément à la répartition présentée
- d'autoriser l'inscription des crédits nécessaires au budget 2021.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

